

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

Présents :

SCP

Nina Mankovitz
Ian Kerr (absent le 16 juin)
Natalie Bolton

STTP

Marc Roussel
Carl Girouard
Chris Pleasants

Conseillère

Pascale DeRycke

Invités

Gino Giamberardino
Marie-Eve Daignault
Jason Ready
Carmen Suchorab
Steve Clark
Luc Lafrance
David Soltis
Anne-Cecile Lequain
Rob Loyst
Rick Hallam
Tahmina Omar
Vaughn Kraemer
Louis Pelletier
Teb Tebeje
Kim Gould (par téléconférence)

Points permanents

1. PCV et directives

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de l'évolution des questions concernant les interventions d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

Discussion :

Le STTP se renseigne sur trois récentes promesses de conformité volontaire (PCV) :

- Campbell River – Quelles étaient les activités en cours pendant la visite d'EDSC ayant mené à deux conclusions concernant le travail en hauteur sur une échelle?
- Montréal – Les étiquettes bilingues sont-elles disponibles sur place? Les plaques indiquant la capacité pondérale des chariots LR7 ont-elles été installées? La SCP a-t-elle vérifié les chariots LR7 dans l'ensemble du pays pour s'assurer qu'ils portent tous une plaque indiquant leur capacité pondérale?
- Dieppe – Le Comité local conjoint sur la santé et la sécurité (CLCSS) a-t-il participé au test de bruit?

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

Le STTP exprime également des préoccupations en ce qui concerne une récente promesse de conformité volontaire ayant permis de déceler des éléments entreposés qui n'auraient pas dû être là. Le Comité recommande d'envoyer une communication de mise à jour à ce sujet.

La SCP explique que les deux occurrences de travail en hauteur sur une échelle sont relatives au travail de l'entrepreneur JLL dans le cadre du remplacement d'ampoules.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP confirmera que les étiquettes ont bien été reçues à Montréal.
2. La SCP confirmera que des plaques de capacité pondérale sont bien placées sur les chariots LR7 dans l'ensemble du pays.
3. La SCP confirmera si le CLCSS a participé ou non au test de bruit à Dieppe.

2. Statistiques en matière de santé et de sécurité

Invitée : Teb Tebeje

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la santé et à la sécurité.

Discussion :

La SCP indique que, le 18 mai 2016, elle a assisté à la réunion du Comité consultatif fédéral en matière de santé et de sécurité au travail au cours de laquelle un résumé a été fait sur les rapports fédéraux à venir sur les taux de blessure en 2014 dans le secteur fédéral. La SCP passe en revue le résumé avec le Comité et explique que les occurrences concernant une augmentation du taux de blessures entraînant l'invalidité dans le secteur de l'industrie postale reflètent des indications incorrectes faites par la SCP dans cette catégorie les années précédentes. Avant 2014, Postes Canada avait correctement signalé le nombre total de blessures en milieu de travail, mais dans la catégorie des blessures entraînant l'invalidité du rapport fédéral, elle avait, par inadvertance, signalé uniquement les blessures entraînant une perte de temps. Elle aurait dû également signaler dans cette catégorie les blessures entraînant des tâches modifiées. La SCP fournira au Comité la présentation d'EDSC dans les deux langues, ainsi que les rapports annuels de l'employeur concernant les situations comportant des risques pour 2013 et 2014.

La SCP informe également le Comité qu'il ne recevra plus les rapports sur les incidents de véhicules des FFRS fournis par Serge Seguin. C'est le service Santé professionnelle et sécurité qui se chargera désormais des rapports, mais il n'est pas en mesure de fournir autant de détails qu'auparavant. La SCP fournit au Comité un échantillon des renseignements recueillis par le centre de rendement par secteur.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

Le STTP précise qu'il souhaite toujours que le nom de l'enquêteur soit indiqué, mais qu'il va étudier la proposition et formuler des commentaires au Comité.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP fournira au STTP des exemplaires des rapports annuels de l'employeur concernant les situations comportant des risques d'ESDC.
2. La SCP fournira au STTP la présentation d'ESDC.
3. Le STTP examinera la proposition de rapport portant sur une collision et formulera des commentaires à ce sujet.

3. Rapports sur les activités concernant l'annexe « DD »

Invités : David Soltis et Anne-Cecile Lequin

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux parties de discuter de l'évolution des activités de formation visées à l'annexe « DD ».

Discussion :

La SCP passe en revue une présentation fournissant une mise à jour au Comité sur la progression de la formation en vertu de l'annexe « DD ». La SCP est en mesure d'atteindre les objectifs de formation pour les modules 1 à 4, mais elle n'est pas encore au point pour le module 5. Elle estime toutefois pouvoir atteindre les objectifs de formation d'ici la fin de l'année.

Pour ce qui est du module 5, le STTP suggère à la SCP de mener une enquête pour déterminer si le manque de formation concerne les zones urbaines ou rurales et lui demande pourquoi aucune séance de formation sur le module 6 n'a encore été tenue. Le STTP fait remarquer des données manquantes dans les tableaux et demande à la SCP de veiller à ce que les dirigeants à l'éducation et à l'organisation (DREO) et les représentants du CLCSS obtiennent des exemplaires des formulaires d'évaluation et de la liste de présence à la formation.

Le STTP rappelle au Comité que les élections des représentants en santé et en sécurité se terminent et il indique qu'il fournira à la SCP une liste des nouveaux représentants élus. Ces employés devront suivre la formation destinée aux représentants en santé et en sécurité.

Le STTP suggère à la SCP de tenir des séances supplémentaires de formation des formateurs en français afin d'avoir plus de formateurs en français.

Le STTP informe le Comité que les représentants de l'employeur demandent aux employés recevant le guide d'autoformation d'appeler le service de réponse vocale interactive pour confirmer qu'ils ont été formés avant même qu'ils aient lu le guide. Le STTP estime que l'autoformation n'est pas une formation adéquate.. Le STTP cite la clause 40.06 de la convention collective prescrivant la nécessité d'une méthode d'évaluation des employés et indique que le simple fait d'appeler le service de réponse vocale interactive ne répond pas aux exigences de la convention collective.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP fournira au Comité une version à jour de la présentation comprenant les données manquantes pour Terrebonne, ainsi que davantage de renseignements sur les endroits où il manque de la formation.
2. La SCP rappellera aux formateurs d'envoyer la liste de présence et les évaluations des formations aux DREO et aux représentants des CLCSS.

4. Statistiques liées à la violence en milieu de travail

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter de statistiques relatives à la violence en milieu de travail.

Discussion :

La SCP passe en revue une présentation résumant les statistiques de 2016 disponibles à ce jour. Cette version des statistiques a été modifiée afin de présenter l'information de façon plus éloquente de manière à ce que le Comité puisse voir les tendances ou les domaines préoccupants.

Le STTP indique que le nouveau format lui convient et qu'il souhaiterait que les statistiques en matière de violence soient présentées fréquemment. Le STTP précise qu'il se pourrait que les rapports quotidiens qu'il reçoit ne soient pas factuels.

À l'occasion de la prochaine réunion, le STTP souhaiterait faire une présentation sur les délégués sociaux.

Recommandations et mesures de suivi

1. Le STTP présentera son programme en matière de délégués sociaux à la prochaine réunion du CNMSS.

5. Mises à jour sur le parc de véhicules

Invité : Steve Clark

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet à la SCP de fournir des mises à jour au sujet du parc de véhicules.

Discussion :

La SCP présente au Comité une mise à jour sur le projet de nouveau véhicule léger de livraison (NVLL). La procédure de demande de proposition est terminée et l'évaluation va commencer. La SCP s'attend à ce que 400 prototypes soient produits d'ici le deuxième trimestre de 2017. Les prototypes devraient être prêts à être testés sur le terrain d'ici décembre 2017. Ce sujet sera réexaminé avec le Comité avant que la production définitive ne commence.

Le STTP demande que le NVLL ne comporte pas de frein en amiante.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

Pour ce qui est des tablettes Transit Connect, la SCP indique que le problème des bords coupants a été réglé et que des bandes réfléchissantes ont été ajoutées pour la prochaine demande de proposition. La SCP espère avoir 700 autres tablettes d'ici la fin du mois d'août, qui seront installées d'ici la fin du mois d'octobre 2016.

6. Déneigement et dégagement

Invités : Carmen Suchorab et Luc Lafrance

Aperçu :

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux parties de discuter de l'évolution en matière de déneigement et de dégagement.

Discussion :

Installations (Carmen Suchorab) :

La SCP examine une présentation résumant l'expérience de déneigement de 2015-2016. Le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador sont les deux seules provinces à avoir connu une augmentation de neige; il y en a eu moins dans le reste du pays. Cela a en fait créé des problèmes au cours de la première chute de neige à Ottawa. Le délai entre les réunions tenues avec les entrepreneurs au début de la saison en septembre et la première chute de neige à la fin du mois de décembre a probablement contribué au problème. Afin d'éviter toute confusion, la SCP communiquera avec ses entrepreneurs en novembre à l'avenir. La SCP fait également remarquer qu'il faut déneiger les stationnements serrés ou alors louer plus de stationnements lorsque cela est possible. Ce point sera pris en compte dans les futurs plans. La SCP présentera le plan de déneigement de 2016-2017 à la réunion de septembre.

Matériel de rue (Luc Lafrance) :

La SCP présente au Comité un aperçu de la saison 2015-2016. Elle indique qu'il y a eu environ 3 200 plaintes, ce qui représente moins de 2 % de tous les emplacements où il y'a du déneigement. Les provinces maritimes ont connu de fortes chutes de neige nécessitant du déneigement, ainsi que du déblaiement dans certains endroits. Il y a également eu, au départ, des problèmes de non-conformité de sous-traitants dans l'est du Québec. La SCP a régulièrement passé des appels aux sous-traitants avant les importantes chutes de neige pour veiller à ce que ceux-ci soient correctement préparés.

Le STTP suggère de faire un suivi du type de plaintes reçues des dépôts de facteurs, ainsi que des endroits d'où proviennent ces plaintes.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

Points à l'ordre du jour

7. Orientation en matière de fourgonnette à marchepied

Invités : David Soltis et Anne-Cecile Lequin

Aperçu :

Au cours de la réunion du 23 février 2016, le STTP a accusé réception des documents d'orientation en matière de fourgonnettes à marchepied. Afin de pouvoir mieux les examiner, il avait demandé d'obtenir des exemplaires des documents de formation existants en matière de fourgonnette à marchepied pour pouvoir faire la comparaison.

Discussion :

La SCP explique que la précédente orientation en matière de fourgonnette à marchepied était présentée par des formateurs du parc de véhicules n'ayant pas reçu de formation formelle à ce sujet. La nouvelle orientation en matière de fourgonnette à marchepied a été conçue de manière à ce qu'un message homogène soit transmis à tous les conducteurs de fourgonnette à marchepied.

Le STTP soulève plusieurs préoccupations au cours de la discussion et convient de formuler des commentaires et de procéder à des corrections par écrit.

Recommandations et mesures de suivi

1. Le STTP fournira ses commentaires et corrections au sujet de l'orientation en matière de fourgonnette à marchepied.

8. Mises à jour sur le rapport Keller (12 juin 2013)

Invités : Gino Giamberardino, Marie-Eve Daignault et Jason Ready

Aperçu :

La décision rendue par l'arbitre Keller dans le cadre de l'« Arbitrage sur la Transformation postale – Article 29 – Élimination des effets défavorables sur le groupe 1 » comprenait l'exigence de mener plusieurs études. Au cours de la réunion d'aujourd'hui, des discussions sont tenues au sujet des recommandations de l'étude liée au LOCML de HFN. Actuellement, 156 lecteurs optiques de caractères multilignes (LOCML) sont utilisés à l'échelle du Canada.

Discussion :

La SCP revoit une présentation qui décrit au Comité les dernières mesures prises à ce jour pour tenir compte des recommandations de l'étude liée au LOCML.

Recommandation 5 de l'étude liée au LOCML : Envisager des plages d'objectifs de productivité en fonction du type de courrier et du type de plan

- La SCP détermine que la productivité du courrier mécanisé dépend du taux de séparation et du temps de panne. Selon une analyse plus poussée de ces facteurs, la SCP recommande

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

que le tableau de bord soit mis à jour de manière à inclure les données de qualité et de productivité pour aider le personnel des opérations.

- Elle passe également en revue une présentation à titre informatif pour le Comité et pour que celui-ci formule des recommandations au sujet du tableau de bord. Le STTP exprime d'autres préoccupations concernant l'incidence psychosociale visuelle et espère que cela ne deviendra pas une mesure disciplinaire. La SCP examinera la question et en reparlera au Comité.
- Le STTP rappelle au Comité que la convention collective ne permet pas à la Société de mesurer le rendement individuel des employés.

Recommandation 13 de l'étude liée au LOCML : Corriger les variations de hauteur des entasseurs

- La SCP compare le plan de travail de chaque LOCML dans la mezzanine de l'ETLSC au travail généralement accompli par les LOCML de l'aire principale et en conclut que le niveau de risque d'exposition est le même ou moindre, sans avoir besoin de rotation supplémentaire. La SCP recommande de fermer ce point.

Étude liée au LOCML – Rappel sur les meilleures pratiques – La SCP indique que l'ébauche de la vidéo de balayage par LOCML devrait être prête en juillet et qu'elle sera transmise au Comité. L'objectif de cette vidéo est de compléter la formation au LOCML et non de la remplacer.

Le STTP examinera le script de la vidéo et fournira ses commentaires à la SCP d'ici le 3 juin.

Recommandations et mesures de suivi :

1. Le STTP fournira ses commentaires sur le script de la vidéo d'ici le 3 juin 2016.

Mise à jour sur le problème des décharges statiques sur le chariot de dépôt et livraison (CDL)

Le STTP demande d'obtenir une mise à jour sur le statut du retrait de la résine époxyde des aires de travail à Montréal.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP fournira une mise à jour sur le retrait de la résine époxyde des aires de travail à Montréal.

9. Pare-brise pour l'équipement motorisé de manutention (EMM) (23 février 2016)

Invité : Rick Hallam

Aperçu :

Au cours de la réunion du 23 février 2016, le STTP avait soulevé la question du nouvel EMM à Vancouver, qui ne dispose pas de pare-brise protégeant les employés des fuites hydrauliques comme en possédait l'ancien EMM. Il avait demandé que le titulaire de procédé participe à la réunion du CNMSS afin de traiter la question en profondeur.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

Discussion :

La SCP explique que le pare-brise sur les anciennes unités Wajax (jaunes) ne visait pas à protéger les employés de fuites hydrauliques, mais à dissuader les employés de s'approcher du mât lorsque celui-ci est en fonction. Sur le nouvel EMM Raymond (rouge), la ceinture de sécurité est verrouillée réciproquement avec le matériel hydraulique, ainsi lorsque quelqu'un enlève son poids du siège, le mât s'arrête automatiquement. En outre, l'équipement ne fonctionne pas lorsque la ceinture n'est pas attachée. La SCP indique également qu'elle n'est pas au courant de fuites hydrauliques provenant de l'EMM, mais qu'elle va examiner les registres pour s'en assurer.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP examinera les registres d'entretien pour déterminer s'il y a eu des fuites hydrauliques provenant de l'EMM.

10. Dispositif antidérapant (10 juillet 2015)

Invitée : Kim Gould

Aperçu :

Au cours de la réunion du 24 novembre 2015, le STTP avait indiqué qu'il souhaiterait travailler avec la SCP pour mettre à l'essai les crampons de talon antidérapants de Devisys cet hiver. Le STTP avait proposé que l'emplacement du projet pilote soit choisi en fonction d'itinéraires et de FFRS motorisés.

Discussion :

La SCP passe en revue les résultats du projet pilote mené au début de 2016. En se basant sur ces résultats, la SCP indique qu'il peut y avoir des préférences de crampons de talon différentes selon le type d'itinéraire et recommande de fournir les crampons de talon aux employés en plus des dispositifs antidérapants.

Le STTP estime que ce dispositif n'apporte aucun avantage et précise que, selon les résultats du sondage fait auprès des employés, il craint que les crampons donnent une fausse sensation de sécurité aux employés.

Le Comité a convenu de ne pas fournir les crampons de talon antidérapants de Devisys aux employés..

11. Modèle standard de procès-verbal des réunions du CLCSS (11 décembre 2012)

Aperçu :

Au cours de la réunion du 11 décembre 2012, la SCP avait proposé d'adopter un modèle standard de procès-verbal des réunions nationales. À l'occasion de la réunion du 23 février 2016, elle avait proposé de réaborder ce sujet.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

Discussion :

La SCP présente au Comité plusieurs propositions de modèle standard.

Le STTP souhaite consulter les différents modèles disponibles et indique qu'il préfère un modèle accompagné de la liste de contrôle pour les inspections des établissements.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP présentera au Comité une vue d'ensemble plus large des modèles actuellement disponibles.

12. Explosion d'une batterie à Edmonton (23 février 2016)

Invitée : Carmen Suchorab

Aperçu :

Au cours de la réunion du 23 février 2016, le STTP a reconnu avoir reçu le rapport d'enquête de Jones Lang LaSalle (JLL) concernant l'explosion d'une batterie d'un générateur d'urgence à Edmonton, en janvier. Le STTP a demandé que le groupe Biens immobiliers assiste à la réunion suivante pour discuter de son processus de rapport et d'enquête des incidents.

Discussion :

La SCP passe en revue une présentation expliquant la cause de l'explosion de la batterie. En raison de cet incident, les batteries de remplacement auront désormais des jauge de niveau d'eau à l'extérieur. Les batteries seront vérifiées une fois par mois. En outre, à la suite de cet incident, tout le personnel de JLL a été formé pour veiller à ce qu'il signale à la SCP les incidents dans l'établissement plutôt que de seulement les gérer à l'interne.

13. Économies d'énergie dans les biens immobiliers (23 février 2016)

Invités : Carmen Suchorab et Rob Loyst

Aperçu :

La SCP cherche des façons d'améliorer l'efficacité énergétique et de réaliser des économies sur les coûts d'entretien des installations. Plusieurs initiatives sont actuellement envisagées.

Discussion :

La SCP passe en revue un document de spécification détaillé présentant les caractéristiques des ampoules à DEL qui vont remplacer les ampoules fluorescentes. Elle explique que ni l'intensité ni la couleur de la lumière ne changeront à la suite du remplacement des ampoules.

Le STTP demande d'obtenir la définition du terme « DLC », qui figure dans le document de spécification.

La SCP passe également en revue une présentation expliquant qu'elle va normaliser le réglage de la température dans tous ses locaux. La SCP explique qu'un conseiller tiers a été engagé pour fournir des recommandations pour le réglage de la température dans les immeubles en tenant

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

compte du type de travail accompli. La SCP indique qu'elle envisage de procéder à des tests de réglage de la température de juin à août 2016, en ajustant la température des immeubles à coups de 0,5 à 1 degré Celsius, selon la température recommandée. La SCP n'a pas l'intention de modifier le réglage de l'humidité dans le cadre de ce projet.

Le STTP soulève des préoccupations quant à des décharges statiques potentielles en raison du taux d'humidité déjà faible dans les établissements. Le STTP déplore également le fait que les modifications ont été effectuées sans avoir au préalable été consulté.

La SCP fournira la présentation au Comité.

Recommandations et mesures de suivi

1. La SCP fournira au STTP la définition du terme « DLC ».
2. La SCP fournira un exemplaire de la présentation au Comité.

14. Marchandises dangereuses – Quantités exceptées (26 mai 2016)

Invités : Vaughn Kraemer et Tahmina Omar

Aperçu :

Le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* a récemment changé pour inclure une nouvelle catégorie de quantités exceptées. Ce changement a une incidence sur la SCP et ses employés.

Discussion :

La SCP passe en revue une présentation expliquant que les quantités exceptées constituent un nouvel élément du *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*. Elles sont une sous-catégorie des quantités limitées de marchandises dangereuses qui sont déjà acceptées par la SCP. La SCP indique qu'afin de répondre aux demandes des clients et de profiter de revenus potentiels, elle ajoute les quantités exceptées au programme de marchandises dangereuses. Les quantités exceptées de marchandises dangereuses ont une étiquette unique. La nouvelle étiquette et les affiches sur les marchandises dangereuses seront ajoutées aux documents de formation existants. Nous enverrons également des communications aux employés afin de les mettre au courant du changement. Ce nouveau procédé prendra effet le 18 juin 2016.

Le STTP indique qu'il souhaite qu'on ajoute à la note d'information à l'intention des superviseurs une remarque précisant que si les employés ont des questions par rapport à l'étiquette, ils peuvent s'adresser à leur superviseur.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

15. Chariot de dépôt de livraison (CDL) pour le chargement des véhicules de livraison (26 mai 2016)

Invité : Louis Pelletier

Aperçu :

Les volumes de colis continuent d'augmenter, ce qui est bon pour les affaires, mais cause des encombrements et d'autres problèmes dans certains postes de facteurs.

Discussion :

La SCP passe en revue une présentation expliquant que l'équipe des opérations aimerait être en mesure d'utiliser le CDL pour porter les colis excédentaires de l'aire de regroupement du poste de facteurs à l'aire de chargement des véhicules de livraison (plateforme couverte ou stationnement). Il s'agit d'une variation par rapport à la procédure actuelle, dans laquelle on utilise des chariots de poste de facteurs (CPF) à cet effet, mais ce changement permet de faire en sorte que les employés aient moins de manutention de colis à faire dans les postes de facteurs.

Le STTP n'est pas d'accord avec le fait d'apporter les chariots dehors et il ne pense pas que les CDL permettront de transporter les charges sur des sols qui ne sont pas plats. Il estime que la méthode la plus sûre est de faire deux trajets avec un CPF. Le STTP souhaite que la SCP trouve d'autres méthodes pour gérer le surplus de colis.

16. Résultats du projet pilote sur les cales (10 décembre 2014)

Aperçu :

En 2015, la SCP a installé des cales de roue électroniques à l'établissement de traitement du courrier Gateway pour évaluer leur fiabilité à détecter si les cales sont en place.

Discussion :

La SCP explique que le projet pilote sur les cales intelligentes est terminé et qu'en raison du manque de fiabilité des cales de roue électronique à confirmer que les véhicules sont bien immobilisés, elle n'utilisera pas ce produit. Tout l'équipement sera enlevé.

17. Manuel de santé et de sécurité pour les terminaux de données portatifs (TDP) (10 juillet 2015)

Aperçu :

Au cours de la réunion du 10 juillet 2015, la SCP avait expliqué que l'infrastructure actuelle des TDP était désuète et inefficace et qu'elle devenait peu fiable. Le réseau cellulaire actuel de Rogers GPRS sera mis hors service d'ici 2018, par conséquent le TDP MC70 ne sera plus fonctionnel. Le Zebra Motorola MC67 a été sélectionné comme nouveau modèle du TDP. Avant la présente réunion, la Société a fourni au Comité des renseignements de santé et de sécurité concernant les TDP.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

Discussion :

Le STTP soulève plusieurs préoccupations quant à l'information contenue dans le manuel en ce qui concerne les employés ayant un stimulateur cardiaque. Plus précisément : avons-nous précisé une distance suffisante entre un TDP et un stimulateur cardiaque? Où l'employé peut-il mettre le TDP s'il ne peut pas le placer dans la poche au niveau de son torse ou s'il ne dispose pas de sacoche? Peut-on obtenir davantage de renseignements médicaux sur la sécurité des TDP et sur leurs effets sur les stimulateurs cardiaques?

Le STTP suggère également de communiquer l'information à tous les CLCSS.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP fournira les renseignements supplémentaires au Comité en ce qui concerne les caractéristiques des TDP.

18. Divers (17 juin 2016)

Le STTP signale plusieurs problèmes au Comité.

Discussion :

Léo-Blanchette : Invités : Martin Riendeau et Yannick Scott

Le personnel local de Montréal a soulevé des préoccupations quant à de la poussière et les odeurs d'encre autour des LOCML due à la récente modification des pratiques d'entretien préventif des LOCML. Pinchin a réalisé une analyse de la qualité de l'air à l'intérieur, mais n'a pas traité toutes les préoccupations figurant dans le procès-verbal de la réunion du CLCSS de Leo-Blanchette du 14 mars. Le STTP craint que les paramètres de l'analyse aient été trop restrictifs pour pouvoir mesurer les allergènes et les contaminants présents dans l'air, ce qui pourrait entraîner des problèmes de santé à l'avenir. Les mêmes pratiques d'entretien préventif sont apparemment appliquées à Toronto et à Edmonton.

Winnipeg : Le STTP soulève également des préoccupations quant à l'analyse de la qualité de l'air réalisée actuellement à Winnipeg, où l'on demande aux employés de porter de l'équipement de surveillance de la qualité de l'air. Le STTP estime que Pinchin devrait expliquer le déroulement de l'analyse aux employés et au CLCSS. Il souhaite obtenir une réponse quant à ces problèmes avant que l'analyse ne se poursuive.

Olds, en Alberta : Le STTP soulève des préoccupations quant au fait qu'aucun représentant syndical n'ait participé à l'enquête réalisée après qu'un véhicule a renversé quelqu'un. Le STTP souhaite qu'on veille à assurer la formation adéquate, après les élections, aux nouveaux représentants en santé et en sécurité.

Quai de chargement de l'établissement de traitement du courrier d'Ottawa : Le STTP soulève des préoccupations d'un semi-remorque qui a pris feu et demande pourquoi l'alarme n'a pas été déclenchée ou pourquoi les lieux n'ont pas été évacués.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

Véhicules à conduite à droite : Le STTP soulève des préoccupations en raison de plaintes déposées au sujet du niveau de bruit au moment de conduire sur des chemins de terre. Il soulève cette préoccupation en vertu de l'article 35 pour commencer, mais il fournira les détails à Steve Clark pour que celui-ci fasse un suivi.

Tabourets pour les employés à la vente au détail : Le STTP fournit une photo du modèle de tabouret proposé pour les nouvelles boutiques concept de la SCP. Il estime que ces tabourets remplissent les exigences esthétiques de la SCP tout en donnant l'occasion aux employés au comptoir de s'assoir.

Vancouver – Le STTP souligne que des employés de Vancouver soulèvent les doublures en plastique de conteneurs SO62 remplies de paquets pour les placer sur les convoyeurs de point de chute. Les employées doivent ainsi les soulever au-dessus de leurs épaules, ce qui entraîne un problème en matière d'ergonomie. Le STTP souligne également que les conteneurs SO62 vides sont entreposés dans les allées.

Air cargo de Vancouver (Air Cans) – Le STTP souhaite savoir s'il y a eu un changement dans la fréquence de la pesée, qu'il s'agisse d'un changement d'endroit, de place de la balance, de procédure ou de formation des employés.

Entrevues de blessure mineure : Le STTP soulève des préoccupations quant à des mesures disciplinaires prises en raison d'une blessure. Il fournit la lettre disciplinaire d'un employé dans laquelle on reconnaît que ce dernier a agi de manière adéquate, mais on lui reproche la blessure.

Boîte postale communautaire gelée : Le STTP présente des photos montrant une boîte postale communautaire qui est tombée en frappant un agent de livraison. Le STTP croit que la procédure consistant à secouer les boîtes postales communautaires pour les sortir de la glace n'est pas sécuritaire.

Montréal : Le STTP a reçu une notification des relations du travail datée du 10 juin 2016 concernant des convoyeurs extensibles à Montréal et souhaite obtenir les renseignements de santé et de sécurité concernant cet équipement, s'il est nouveau.

Procédure du système du manuel de la Société (SMS) pour les employés sourds et malentendants : Le STTP demande d'obtenir un exemplaire de la procédure du SMS.

Tribunal de santé et sécurité au travail Canada – Le STTP fournit au Comité un document du Tribunal de santé et sécurité au travail Canada concernant Campbell Brothers Movers Ltd.

Recommandations et mesures de suivi :

1. La SCP invitera un membre du groupe d'entretien à participer à une réunion pour expliquer les récentes modifications des pratiques d'entretien préventif du LOCML.

Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité

Le 26 mai et le 16 juin 2016

2. La SCP fera un suivi au sujet du semi-remorque ayant pris feu à l'établissement de traitement du courrier d'Ottawa.
3. La SCP étudiera la question des tabourets pour les boutiques concept et dira au Comité ce qu'elle en pense.
4. La SCP fera un suivi de la pesée à Vancouver dans la section des air cans.
5. La SCP fera un suivi en ce qui concerne les convoyeurs à Montréal.
6. La SCP fournira au STTP la procédure du SMS pour les employés sourds et malentendants.
7. On ajoutera un élément à l'ordre du jour de la réunion du mois de septembre pour discuter de la décision du Tribunal de santé et sécurité au travail Canada.

Points fermés

Lunettes de sécurité

Politique fonctionnelle sur les lunettes de sécurité

Mandat

Confinement barricadé

Revue de la formation du CLCSS

Formation technique sur l'EMM

Résultat du sondage sur les outils pour agent de livraison

Autres questions

La prochaine réunion du CNMSS est prévue le 27 septembre 2016.

Réunions tenues en 2016 :

Le 23 février et le 1 ^{er} mars	Le 26 mai et le 16 juin	Le 27 septembre	Le 29 novembre
(X)	(X)	()	()